A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 14

A retenir :
Stade pré-véraison à véraison
Pas de symptôme de mildiou observé,fin du risque
Fin du risque black rot
Oïdium en augmentation sur parcelles déjà contaminées, quelques apparition sur nouvelles parcelles
Fin du vol d'eudémis, perfo peu nombreuses
Des marques de cicadelles vertes mais à des taux peu élevés
Quelques symptômes de carences

Mildiou :
Le vignoble est sain, les réserves d'inoculum épuisé. Le risque pour les grappes d'être contaminées devient quasi nul. L'enjeu maintenant est d'éventuellement protéger le feuillage en cas d'attaque tardive (peu probable vu qu'il y a plus d'inoculum …)
Arrêt des traitement. Prévoir éventuellement d'appliquer un cuivre sur le feuillage à la véraison

Oïdium:
Plusieurs cas se présentent :
La vigne n'a aucun symptôme ou très peu : ***vous pouvez arrêter de traiter***.
La vigne a des symptômes visibles facilement sur grappe : ***renouvellement jusqu' à véraison (ou DAR) et effeuillage si possible.***
Pour les cas graves il pourrait être intéressant de faire tomber les grappes touchées. A ce stade, c'est plus efficace qu'un traitement.

Pour connaître votre situation, il est fortement conseillé d'aller observer vos parcelles.

Black rot:
Aucun traitement à prévoir.

Cicadelles vertes :
Aucun traitement à prévoir.

Tordeuses de la grappes
Les perfo sont apparues. Il est trop tard pour traiter. En revanche, s'il y en a beaucoup (plus de 15 pour 100 grappes) et si la parcelle est sensible au botrytis, il faudrait prévoir d'effeuiller.
Aucun traitement à prévoir.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot

Chambre d'Agriculture de l'Allier *- 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 14

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2020 des résistances aux différentes molécules utilisées :
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/Note-technique-commune-vigne-2020-Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

***Chambre d'Agriculture de l'Allier** - 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr